

Convention de partenariat

Entre

L'académie de VERSAILLES

Et

La Banque de France

Contenu

I. PRÉAMBULE	3
II. LES OBJECTIFS	4
III. AXES DE COLLABORATION	4
1. Formation initiale et continue des enseignants de l'Éducation Nationale.....	4
2. Les actions pour les élèves.....	5
3. Les autres actions	6
A. Soutien pédagogique d'élèves en petits groupes	6
B. Parrainage individuel d'élèves.....	6
C. Actions ponctuelles et référent professionnel	6
4. Communication	6
IV. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....	7
1. Les établissements partenaires	7
2. Groupe de pilotage : composition et mission.....	7
3. Confidentialité et sécurité.....	8
4. Modification de la convention et règlement d'un litige.....	8
V. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....	9
VI.ANNEXE 1.....	10
VII.ANNEXE 2.....	11
VIII.ANNEXE 3.....	12

CONVENTION ACADÉMIQUE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- L'académie de Versailles, représentée par Monsieur Daniel Filâtre, Recteur de l'académie, chancelier des universités,

et
- la Banque de France,
institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75001), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891, représentée par Madame Catherine Boucher, Directrice Régionale d'Île-de-France.

I. PRÉAMBULE

Opérateur de la stratégie d'éducation financière, la Banque de France souhaite contribuer au renforcement des compétences des élèves dans le domaine économique, financier et budgétaire.

La Banque de France, le Ministère de l'éducation nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public, ont signé le 11 octobre 2017 un accord cadre national témoignant de l'engagement mutuel dans l'intégration de l'éducation financière à l'école.

Elle a développé dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnement des actions en faveur des collégiens issus des zones d'éducation prioritaires.

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, l'académie de Versailles souhaite :

- renforcer la coopération entre l'école et le monde professionnel ;
- permettre aux personnels comme aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre les mécanismes de l'économie et de la monnaie et d'acquérir des bases dans les domaines budgétaires et financiers ;
- favoriser l'accompagnement personnalisé des collégiens et des lycéens dans leur projet d'orientation (parcours Avenir) ;
- faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants grâce à des relations plus étroites entre les établissements scolaires et les représentants des divers secteurs professionnels.

Les deux partenaires s'engagent, au travers de cette convention, à mettre en œuvre des axes de coopération permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

II. LES OBJECTIFS

Afin de favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique, de renforcer la diffusion d'une culture économique et financière auprès des enseignants et des jeunes, la Banque de France et l'académie de Versailles conviennent de développer un partenariat reposant sur la mise à disposition de supports et sur leur promotion conjointe auprès des enseignants.

III. AXES DE COLLABORATION

La Banque de France et l'académie de Versailles développeront des actions de formation et de sensibilisation communes.

1. Formation initiale et continue des enseignants de l'Éducation Nationale

À cet effet, les partenaires contribueront à l'information de l'ensemble des enseignants susceptibles d'être intéressés par les actions suivantes :

- la diffusion des supports pédagogiques conçus par la Banque de France en partenariat avec l'Éducation Nationale sur l'économie, la monnaie, la politique monétaire, la finance et le budget.
- la découverte de la Cité de l'économie et de la monnaie de la Banque de France « CITECO », soit à l'occasion d'un déplacement, soit dans le cadre d'une visite virtuelle pour les classes étudiant l'économie, soit au moyen d'actions délocalisées,
- des rencontres organisées entre des équipes de la Banque de France et des professeurs des lycées et collèges, pour d'une part présenter des exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale, et pour d'autre part répondre à leur questions.
- la participation à des ateliers pédagogiques, des journées d'actualité économique et financière, organisés à l'intention des enseignants et de leurs élèves sur des sujets d'actualité économique monétaire et financière, se déroulant au siège de la Banque de France.

La formation continue des enseignants s'inscrira dans le Plan Académique de Formation (PAF) et pourra prendre différentes formes : sessions de sensibilisation à l'éducation financière, stages spécifiques à caractère technique, stages durant les congés scolaires, accueil en entreprise d'enseignants pour des durées plus longues.

Sont en priorité concernés, les professeurs des écoles, les professeurs de mathématiques et plus largement tous ceux qui interviennent dans la construction du parcours citoyen des élèves au collège, les professeurs d'économie-gestion, les professeurs des sciences économiques et sociales au lycée.

2. Les actions pour les élèves

Pour l'ensemble des élèves, plusieurs modalités pourront être proposées telles que :

- le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale ; la diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France ;
- selon des modalités qui seront arrêtées d'un commun accord, l'accueil par la Banque de France, en fonction des possibilités offertes sur ses sites, des élèves ou étudiants qui, dans le cadre de leur cursus scolaire (en particulier en baccalauréat professionnel ou en BTS), doivent effectuer une période en entreprise. Il est également envisagé de proposer des possibilités d'alternance pour certains cursus.
- l'accueil d'élèves à la direction de la Communication de la Banque de France, à son siège à Paris. Ces derniers pourront, dans la mesure des places disponibles, bénéficier d'ateliers pédagogiques sur des thématiques économiques monétaires et financières en rapport avec les missions de la Banque de France. Ces ateliers feront l'objet d'une évaluation par les élèves et les enseignants.

Pour les élèves situés dans les collèges des zones d'éducatons prioritaires, outre les actions ci-dessus, pourront être réalisées :

- dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Banque de France a la volonté de soutenir les projets visant à aider les jeunes les plus défavorisés. Des actions autour de l'égalité des chances seront déployées. La Banque de France accueillera ainsi chaque année dans ses locaux des collégiens de 4^{ème} et/ou 3^{ème} des zones d'éducation prioritaires. Le nombre de jeunes accueillis et les sites d'accueil seront définis annuellement entre les parties. Un programme spécifique sera élaboré pour sensibiliser les collégiens aux notions de budget et aux grands principes de gestion d'une entreprise ;
- la Banque de France est disposée à intervenir dans les collèges choisis dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement et en concertation avec l'équipe éducative, pour présenter le rôle et les missions de la Banque de France.

3. Les autres actions

La Banque de France peut également intervenir sous le statut d'ambassadeur de la réserve citoyenne.

Les partenaires pourront aussi désigner un ou plusieurs établissements bénéficiaires et définir ensemble, d'autres éléments pour les élèves ou équipes pédagogiques, tels que :

A. Soutien pédagogique d'élèves en petits groupes

Des actions de soutien et d'accompagnement pédagogique pour des petits groupes d'élèves de lycées partenaires seront proposées en fonction des besoins et des priorités identifiés par les enseignants et professeurs principaux de ces établissements et en étroite collaboration avec l'inspection pédagogique régionale. Ces actions seront animées par des agents qualifiés de la Banque de France. Elles concerneront principalement des lycéens de première et de terminale des voies générale et technologique économiques et pourraient être étendues ponctuellement à l'accompagnement des élèves des classes de baccalauréat professionnel préparant l'entrée en BTS tertiaire.

B. Parrainage individuel d'élèves

Les élèves et étudiants des classes de lycées partenaires pourront bénéficier sur la base du volontariat, d'un accompagnement individuel sous la forme d'un parrainage de collaborateurs de la Banque de France pour réussir leur scolarité secondaire et leur parcours dans l'enseignement supérieur et faciliter leur accès à l'emploi.

Cet accompagnement pourra s'appliquer dans différents domaines : soutien de la motivation, conseil et support dans le projet global d'orientation, de formation, de recherche de stages et d'insertion professionnelle du jeune, élévation du niveau de culture générale et de culture économique et financière, pendant toute la durée du parcours du jeune.

C. Actions ponctuelles et référent professionnel

Un dispositif moins engageant que le parrainage pourrait être envisagé par la réalisation d'actions ponctuelles d'agents de la Banque de France auprès d'un public d'étudiants demandeur et volontaire, comme des simulations d'entretien d'embauche.

4. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Banque de France et l'académie de Versailles.

1. Les établissements partenaires

Ce partenariat concerne l'ensemble des établissements de l'académie.

Une attention particulière sera portée en 2017/2018 aux établissements identifiés sur une liste annexée à la convention.

Chaque établissement cible travaille en réseau avec les collèges de son secteur et les modalités de partenariat s'effectueront dans le cadre des actions précitées dans la convention.

2. Groupe de pilotage : composition et mission

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention définira le plan d'actions annuel.

Le groupe de pilotage est composé de la manière suivante :

- **pour l'académie de Versailles:**
 - le recteur ou son représentant ;
 - le(la) délégué(e) académique à la formation professionnelle initiale et continue ou son représentant ;
 - le chef du service académique de l'Information et de l'Orientation ;
 - le responsable académique des relations école-entreprise ;
 - l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, en charge de mettre en place la convention et interlocuteur privilégié de la Banque de France.
- En fonction des orientations de la convention :
 - les représentants des établissements.
- **pour la Banque de France :**
 - le directeur régional ou son représentant ;
 - le directeur délégué en charge du programme EDUCFI.

Le groupe de pilotage pourra inviter toute personne qualifiée en fonction de l'ordre du jour. Il définira les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année.

Il se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

À cette occasion, un bilan de l'année passée et un programme d'actions pour l'année à venir seront formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

Le groupe de pilotage pourra décider la mise en place d'un comité de suivi chargé de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions décidées en commun et d'en préparer le bilan. La composition de ce comité sera adaptée en fonction des actions programmées et comprendra des représentants des deux parties.

3. Confidentialité et sécurité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les stagiaires et enseignants sont tenus au secret professionnel concernant toute information qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans une entreprise du secteur. Le rectorat de l'académie de Versailles informe ses personnels, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité. Celle-ci vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation Nationale.

4. Modification de la convention et règlement d'un litige

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

V. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention est valide à compter du jour de sa signature et jusqu'au 29 septembre 2019.

Elle pourra être résiliée par l'académie de Versailles ou par la Banque de France sous réserve d'un préavis de six mois.

Fait à Versailles, le 21/11/2017, en deux exemplaires originaux

Pour l'académie de Versailles,
le Recteur, chancelier des universités

Pour la Banque de France,
La Directrice régionale

Daniel FILÂTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'FILÂTRE'.

Catherine BOUCHER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'BOUCHER'.

VI. ANNEXE 1

Organisation des formations à destination des enseignants

1. Deux objectifs :

- Sensibiliser les enseignants aux questions économiques, financières et budgétaires dans les formations initiales et continues des primaires, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement généraux et technologiques en France.
- Fournir aux enseignants des supports leur permettant d'intégrer ces sujets dans leur programme à destination des élèves.

2. Organisation des formations dans le Plan Académique de Formation des enseignants (PAF) et à l'École Supérieure Professorale et de l'Éducation (ESPE)

Chaque académie dispose d'un Plan Académique de Formation (PAF) et il y a un ESPE dans chaque académie.

L'action de communication sur la mise en place des formations, sera relayée par le corps de l'inspection générale de l'Éducation Nationale. La convention signée au préalable avec l'académie, désignera le nom :

- ✓ de l'inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional référent côté académie,
- ✓ du directeur délégué en charge du programme EDUCFI,

qui seront les interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre des actions précisées dans la convention.

Les actions de formation seront animées en deux temps :

1^{er} temps : L'inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional référent et le directeur délégué en charge du programme EDUCFI, formeront les professeurs formateurs et les formateurs « relais » BDF.

2^{ème} temps : Les professeurs formateurs et les formateurs relais BDF animeront ensuite une sensibilisation en éducation économique et financière auprès des enseignants.

VII. ANNEXE 2

Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention

- pour l'académie de Versailles :

Le délégué académique aux enseignements techniques :

Monsieur LARCHER Bernard

Téléphone : 01 30 83 40 85

Adresse mail : ce.daet@ac-versailles.fr

Adresse postale : rectorat de Versailles – 3 boulevard de Lesseps – 78017 Versailles cedex

L'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional :

Monsieur ROUMEAU Rénalto

Téléphone : 07 86 62 38 82

Adresse mail : renalto.roumeau@ac-versailles.fr

Adresse postale : rectorat de Versailles – 3 boulevard de Lesseps – 78017 Versailles cedex

- pour la Banque de France :

Le Directeur départemental en charge du programme EDUCFI:

Monsieur CALVET Dominique

Téléphone : 01 69 36 56 01

Adresse mail : dominique.calvet@banque-france.fr

Adresse postale : Banque de France-23 rue des Mazières 91002 cedex

Tout changement d'interlocuteur devra faire l'objet d'une modification de la présente annexe.

VIII. ANNEXE 3

Liste des lycées plus particulièrement concernés par le partenariat pour l'année 2017/2018

- Le lycée René Cassin à Arpajon (91)
- Le lycée Pierre Corneille à la Celle-Saint-Cloud (78)
- Le lycée Gustave Eiffel à RUEIL-Malmaison (92)
- Le lycée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency (95)

